

Sujet : Contribution à l'avis d'enquête publique - Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque à Parnay

Date : Thu, 21 Mar 2024 22:37:01 +0000

Pour : ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr <ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr>

Monsieur l'enquêteur publique

Propriétaire et résident depuis bientôt 3 ans d'une habitation au lieu-dit « La forge » sur la commune de Dun sur Auron, je m'oppose fermement à la construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Parnay donc je suis très proche riverain. Ce projet est selon moi une illustration flagrante de la mutualisation des nuisances et de la privatisation des gains au nom d'une idéologie dévoyée.

Il suffit de s'intéresser un peu au sujet pour comprendre que produire de l'électricité à partir d'une source d'énergie intermittente génère plus de problème que cela n'en résout. Le réseau électrique devant à tout instant conserver un équilibre parfait entre la production et la consommation, il faut obligatoirement installer quelque part ailleurs en France une centrale pilotable. C'est à cette conclusion que l'Allemagne s'est rapidement rendue en construisant des centrales à gaz (avant la destruction des gazoducs Nord-Stream I et II) puis à présent à charbon pour combler les chutes de production dues à l'instabilité générée par le soleil et le vent. Cette technologie n'est donc en rien une solution écologique au problème de souveraineté énergétique de la France.

Les panneaux solaires ne sont plus pour des raisons de coûts produits en Europe et viennent en quasi-totalité de Chine, ce qui en plus de nuire à la balance commerciale de la France, nous rend dépendant pour les 20 ou 30 ans qui viennent. L'empreinte carbone de la production des panneaux et de leur transport par bateaux pollue irrémédiablement l'atmosphère et toutes les mers du globe. La fabrication des structures, des châssis, leurs transport, leur pose, les fondations nécessaires, ainsi que l'édification des clôtures entourant l'immense emprise de 67ha constitue un coût irrécouvrable par leur hypothétique production. Les méthodes d'extraction des matières premières qui les composent sont un crime contre l'humanité dont nous serons sans doute un jour redevable. Selon l'ADEME, l'empreinte carbone du photovoltaïque est de 43,9 gCO₂eq/kWh, pour un mix électrique français de 25,2 gCO₂eq/kWh.

L'éviction des grands animaux, cervidés et sangliers va provoquer un déséquilibre de l'écosystème qui dépend d'eux. L'herbe de qualité ne poussant pas à l'ombre des panneaux, il est difficile de croire que des ruminants vont se satisfaire de la mousse qui seule va proliférer à leur pied.

La production de l'installation correspond à la consommation de moins de 500 foyers, ce qui est ridicule comparé aux dommages causés irrémédiablement à l'espace naturel qu'il va occuper. Je croyais pourtant le maire de Parnay acquis à la cause écologique en qualité de fier militant du développement écotouristique du canal de Berry longeant justement cette future installation. Souffre-t-il subitement de schizophrénie ou serait-il partie prenante dans le projet en qualité d'exploitant de terres agricoles concernées par l'emprise?

Sur le plan de l'histoire climatique précédent le changement climatique que les scientifiques du GIEC nous prédisent actuellement, je vous rappelle ici la fréquence des événements menaçant de ruiner l'ouvrage.

« ... Les plus fortes crues ou inondations ont eu lieu en juillet 1811, Juillet-août 1815, Janvier 1923 , Décembre 1825, Février 1839, Octobre 1846, Mai-juin 1856. »

« ... les grêles qui ont occasionné des désastres considérables sont tombées en l'été 1803, 5 septembre 1805, 10 juillet 1817, 11 juin 1835, 8 juin 1839, 13 août 1844, 23 juillet 1851, 16 juillet 1860, 12 août 1864 , 16 août 1868.... » ,

« Le 26 janvier 1579, les remparts de Dun-le-Roi furent en partie renversés. Trois autres secousses moins violentes, ébranlèrent cette ville en Mai 1837 ; le 5 juillet 1841 et le 14 septembre 1866 »

page XXXII et XXXIII du livre Histoire de DUN-LE-ROI de M. Paul MOREAU historien de la fin du XIXe.

Nous savons tous que l'espoir de rentabilité d'un projet photovoltaïque ne repose que sur la garantie de subventions étatiques et de taxes. En qualité de contribuable et de consommateur, j'estime qu'il est urgent de cesser de financer ces aberrations pseudo-scientifiques, pseudo-économique et pseudo-écologiques. Je tiens l'écologie au cœur de mes préoccupations, mais je suis fatigué du détournement et de cette parodie qui consiste à sacrifier le cadre de vie des français et le patrimoine commun sur l'autel d'une déesse païenne nommée GAIA ressuscitée pour l'occasion.

Je veux pouvoir continuer à vivre, randonner et profiter d'une nature préservée des intérêts financiers et de la politique dévastatrice de « boomers » incompetents et irresponsables, bien loin et à l'abris des préjudices qu'ils font subir à leur administrés et aux futures générations.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous avez porté à l'avis d'un citoyen écoresponsable, consterné par une telle fraude intellectuelle.

Cordialement

LP